



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2013/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 10/04/2013 – Délibération 13 N°13-025
5-7 Intercommunalité

AN 2013
13-025

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille TREIZE, le 10 avril, à vingt heures vingt cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François BONY, Maire d'Aubergenville.

Présents :

M. François BONY, M. Roger CAHOREAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme France LECCIA, M. Dominique BELHOMME, Mme Denise AMBLARD, M. Bernard GRIGY, Mme Sylvia PADIOU, M. Armand MACHADO, Mme Virginie MEUNIER, Mme Chantal QUERU, M. Gilles LECOLE, M. Guy ESCRINIER, Mme Claire FATIEN, M. Florian JOUAN, Mme Armène ISIDORE, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Fabienne PAULIN, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Pascaline MICHAUX, Mme Françoise HUENTZ, Mme Michèle POTIER, M. Michel GODARD, Mme Cécile COUCHIES, M. Jean-Philippe GOMIS

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine LEFEVRE, procuration à Mme France LECCIA
M. Alain RISPAL, procuration à Mme Armène ISIDORE
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à M. Guy ESCRINIER
M. Yacine BLALI, procuration à M. Bernard GRIGY
M. Alain BOILLEAU, procuration à M. Claude VANNYMEERSCH
M. Daniel GUILBERT, procuration à Mme Michèle POTIER

Absente :

Mme Nathalie SENN,

Monsieur Bernard GRIGY est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
04/04/2013

DATE D'AFFICHAGE :
04/04/2013

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 26
Votants 32

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MAULDRE – APPROBATION DU RAPPORT DU COMITE MIXTE PARITAIRE 2012 ET SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES PARTAGES AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5211-4-I,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2013

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20130410-DEL13_025-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°2004/52DAD en date du 7 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°05-98 du 3 novembre 2005 décidant la mise à disposition de plusieurs services municipaux au profit de la Communauté de Communes Seine Mauldre, dans le cadre de la mise en œuvre conjointe de compétences partagées entre la Ville d'Aubergenville et la CCSM,

Vu le rapport du Comité Mixte Paritaire du 15 février 2013, chargé d'examiner les conditions d'exécution des conventions de mise à disposition desdits services, conclues entre les deux collectivités, durant l'année 2012,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2013/17 du 27 mars 2013 approuvant les conclusions du rapport du Comité Mixte Paritaire,

Vu les projets de conventions de mise à disposition établis pour l'année 2013,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (27 voix Pour, 5 Contre : D. GUILBERT, M. POTIER, M. GODARD, C. COUCHIES, J.P. GOMIS),

- **Approuve** les conclusions du rapport du Comité Mixte Paritaire du 15 février 2013 pour établir les conventions de mise à disposition au titre de l'année 2013 :
 - o des services de la Ville au profit de la Communauté de Communes Seine Mauldre selon les quotités suivantes :
 - Ressources humaines : à hauteur de 48%
 - Comptabilité Finances : 45 %
 - Marchés publics – Achats – Affaires juridiques : 45 %
 - Technique : 43 %
 - Services généraux : 45 %
 - Informatique : 35 %
 - Action sociale : 30 %
 - o des services de la CCSM au profit de la Ville selon les quotités suivantes :
 - le service Urbanisme pour 58 %
 - et du Centre de loisirs primaire pour assurer le tiers temps pédagogique et culturel pour 25 %,
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions pour l'exercice 2013.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le
Sous-préfet le 17/04/2013

Et publié le 17/04/2013

 Le Maire,
François BONY.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire,

François BONY.




REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2013

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20130410-DEL13_025-DE